



## **RAMSAR CONVENTION**

# **Rapport national Ramsar à la COP15**

### **Assistance**

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le personnel du Secrétariat à l'adresse [nationalreports@ramsar.org](mailto:nationalreports@ramsar.org). Utilisez cette adresse de courriel pour une réponse rapide du Secrétariat.

Lien vers le tutoriel en ligne pour savoir comment accéder et utiliser le Système en ligne des rapports Ramsar : <https://www.ramsar.org/fr/document/systeme-en-ligne-des-rapports-ramsar-tutoriel>

Les rapports précédents sont disponibles ici: <https://www.ramsar.org/fr/search>

Lien vers la lettre type de soumission des Rapports nationaux : <https://www.ramsar.org/document/national-reports-cop15-sample-letter>

**Veillez lire les orientations générales avant de commencer à remplir le formulaire de Rapport national.**

## Section 1 : Information institutionnelle

**Note importante** : Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides considère que les réponses données ci-dessous concernent la liste définitive de vos correspondants. Toutes les personnes énumérées ci-dessous acceptent que les informations soumises serviront à mettre à jour les informations contenues dans la base de données des contacts du Secrétariat et seront publiées sur le site Web public ici Contacts

Nom de la Partie contractante

Le Rapport National rempli **doit être accompagné** d'une lettre au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP15. Elle peut être téléchargée en utilisant la fonction "Gerer les fichier" de cette question (symbole bleu plus bas)

Lien vers la lettre type de soumission des Rapports nationaux : <https://www.ramsar.org/document/national-reports-cop15-sample-letter>

>>> Gabon

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Gabon.pdf](#)

### Autorité administrative désignée pour la Convention sur les zones humides

Nom de l'Autorité administrative

>>> Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature

Chef de l'Autorité administrative - nom et titre

>>> Stanislas Stephen MOUBA, Directeur Général Environnement et de la Protection de la Nature

Adresse postale

>>> 5ème étage Immeuble des Eaux et Forêts, 775 rue Célestin EKOGHA EDOU, Boulevard Triomphal Omar BONGO, BP 3903, Libreville, Gabon

Téléphone

>>> +241 66 800 568

Courriel

>>> [dgdgepn.gabon@gmail.com](mailto:dgdgepn.gabon@gmail.com)

### Correspondant national désigné pour la Convention sur les zones humides

Nom et titre

>>> Dr Jean Hervé MVE BEH, Directeur Général des Ecosystèmes Aquatiques

Adresse postale

>>> 6ème étage Immeuble des Eaux et Forêts, 775 rue Célestin EKOGHA EDOU, Boulevard Triomphal Omar BONGO, BP: 2275 Libreville- Gabon

Téléphone

>>> +241 77 541 827

Courriel

>>> [mormyre69@gmail.com](mailto:mormyre69@gmail.com); [dgea.gabon@gmail.com](mailto:dgea.gabon@gmail.com)

### Correspondant national désigné pour le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre

>>> Dr. Jean Félicien LIWOUWOU

Nom de l'organisation

>>> Ministère des Eaux et Forêts

Adresse postale

>>> 7ème étage Immeuble des Eaux et Forêts, 775 rue Célestin EKOGHA EDOU, Boulevard Triomphal Omar BONGO, BP: 2275 Libreville- Gabon

Téléphone

>>> +241 74 852 715

Courriel

>>> jeanfelicienliwouwou@gmail.com

**Correspondant national gouvernemental désigné pour le Programme de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP)**

Nom et titre

>>> Samyra Oriane NDJIMBOU-YENO, Cheffe du Service Milieux Aquatiques

Nom de l'organisation

>>> Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon

Adresse postale

>>> Rue Bana Ba Kengue (1.165.TB2), Quartier Haut de Gué Gué - BP 20379 - Libreville - Gabon

Téléphone

>>> +241 62 445 490

Courriel

>>> so.ndjimbou.yeno@gmail.com

**Correspondant national non gouvernemental désigné pour le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)**

Nom et titre

>>> Heather Christine ARROWOOD, Directrice Executive

Nom de l'organisation

>>> ONG locale, Organisation Ecologique des lacs de l'Oqoué (OELO)

Adresse postale

>>> BP 1292, Libreville, Gabon

Téléphone

>>> +241 77 014 901

Courriel

>>> hcarrowood@yahoo.fr

**Correspondant national désigné pour le renforcement des liens de la Convention sur les zones humides avec la jeunesse**

Nom et titre

>>> RAS

## **Section 2 : Résumé général des progrès et des difficultés d'application**

Dans votre pays, dans la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP14)

### **A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention depuis la COP14 ?**

- 1)  
>>> Organisation des Journées mondiales des zones humides
- 2)  
>>> Formation de l'équipe locale aux processus de mise à jour des fiches Ramsar, mise à jour et soumission des fiches
- 3)  
>>> Synergies dans l'élaboration du NBSAP - Implication de l'équipe Ramsar à la définition des objectifs
- 4)  
>>> Prise en main de l'Atlas des eaux douces du Gabon par l'administration publique
- 5)  
>>> Développement du portefeuille sur les zones humides prioritaires pour le maintien en bonne santé des écosystèmes aquatiques

### **B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention depuis la COP14 ?**

- 1)  
>>> Absence de stratégie nationale spécifique aux zones humides et aux sites Ramsar
- 2)  
>>> Absence de financements spécifiques pour la mise en œuvre de la Convention
- 3)  
>>> Absence de données scientifiques robustes pour alimenter les processus d'aménagement et de gestion des zones humides
- 4)  
>>> Non prise en compte des zones humides dans les processus de planification de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement (AME).

### **C. Veuillez décrire les cinq priorités futures pour l'application de la Convention dans votre pays au cours de la prochaine période triennale (2026-2028)**

- 1)  
>>> Former une équipe nationale aux inventaires des zones humides et caractérisation des zones prioritaires de conservation des zones humides
- 2)  
>>> Désignation d'au moins un nouveau site Ramsar
- 3)  
>>> Reconnaissance des sites Ramsar dans le corpus réglementaire du Gabon
- 4)  
>>> Dans le cadre du "Freshwater Challenge", développer un projet pilote d'inventaire des sites des zones humides dégradées
- 5)  
>>> Elaborer une stratégie nationale des zones humides du Gabon

### **D. L'Autorité administrative a-t-elle des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat de la Convention en matière d'application ?**

- >>> - Nous appuyer dans la recherche des financements (faire de la veille)

- Plus de renforcement des capacités sur la rédaction des plans d'aménagement (PA) et la mise en œuvre de ces plans
- appuie du secrétariat dans l'élaboration et la validation d'au moins deux plans d'aménagement

E. L'Autorité administrative a-t-elle des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations Internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application (y compris les partenariats en cours et à développer)

- >>> - Apporter plus d'appui technique (guides techniques, recherche scientifique)
- Plus d'opportunités de financement
- Appui à une plus grande l'integration dans le corpus reglementaire et legislatif des problematiques liees aux zones humides.

F. Conformément au paragraphe 21 de la Résolution XIII.18, Égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides, veuillez faire une brève description de la parité hommes-femmes, s'agissant de la participation aux décisions, programmes et travaux de recherche relatifs aux zones humides.

>>> RAS

G. Sur la base des indications que vous avez données ci-dessus, indiquez les domaines possibles dans lesquels des changements sont nécessaires pour parvenir à l'égalité entre les sexes.

>>> RAS

H. Veuillez décrire les enseignements acquis du point de vue des travaux sur l'égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides, dans votre pays.

>>> RAS

I. Si possible, énumérez les politiques, stratégies et plans d'action relatifs à l'égalité entre les sexes et aux zones humides mis en place dans votre pays.

>>> Loi 09/2016 du 05 sep 2016 fixant les quota d'accès aux femmes et jeunes aux élections et aux hautes fonction de l'Etat.

En accedant à certains postes les femmes vont etre emmenees à decider de l'avenir des zones humides du Gabon

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

[Loi 09/2016](#) - Loi fixant les quotas d'accès aux femmes et jeunes aux élections et aux hautes fonction de l'Etat.

J. Le cas échéant, donnez des exemples de stratégies et mesures prises par votre pays pour soutenir la participation des jeunes à la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention ou à la gestion des zones humides (Résolution XIV.12, Renforcement des liens Ramsar avec la jeunesse, paragraphe 21).

>>> Partenariat de l'administration publique avec plusieurs ONG (OELO, Jeunesse et Environnement, PLURMEA, Les Amis de la Lowe, etc.) dont les activités portent sur l'éducation environnementale des jeunes.

K. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport.

- >>> - Direction générale des écosystèmes aquatiques (DGEA), Ministère des eaux et Forêts ;
- Direction générale de la faune et des aires protégées (DGFAP), Ministère des eaux et Forêts ;
- Direction générale des pêches et de l'aquaculture (DGPA), Ministère de la pêche, de l'aquaculture et de l'agriculture ;
- Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) ;
- Organisation Ecologique des Lacs et de l'Ogooué (ONG locale OELO)
- Direction Générale de l'Environnement et du Developpement Durable (DGEDD), Ministere de l'Environnement et du Conflit Homme-Faune
- The Nature Conservancy (TNC)
- PLURMEA
- IMSA

## Section 3 - Tous les buts : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

### Section 3 - But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 8, 11, 13, 14, 15]

#### Objectif 1

Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 14]

1.1 Des mesures ont-elles été prises depuis la COP14 pour intégrer la protection, l'utilisation rationnelle et la restauration ou les avantages des zones humides dans d'autres stratégies et processus de planification nationaux, y compris : {1.1}

*Please select only one per square.*

a) Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
b) Stratégies d'élimination de la pauvreté	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
c) Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
d) Plans de gestion des ressources côtières et marines	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
e) Plan de gestion intégrée de la zone côtière	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
f) Plans nationaux/stratégies nationales pour les forêts	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
g) Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

h) Stratégies nationales et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
i) Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
j) Politiques nationales pour le tourisme	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
k) Politiques nationales pour le développement urbain	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
l) Politiques nationales pour les infrastructures	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input checked="" type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
m) Politiques nationales pour l'industrie	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input checked="" type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
n) Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3}	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
o) Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input checked="" type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
p) Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
q) Politiques nationales, stratégies ou plans pour l'assainissement	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
r) Politiques nationales, stratégies ou plans pour la sécurité alimentaire	<input type="checkbox"/> Y=Sans importance <input type="checkbox"/> X=Inconnue <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui

## 1.1 Information supplémentaire

>>> La plupart de ces textes ont été pris avant la COP 14

## Objectif 2

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 7 et à l'objectif de développement durable 6, indicateur 6.3.1]

2.1 Les Lignes directrices relatives à l'attribution et à la gestion de l'eau en vue de maintenir les fonctions écologiques des zones humides et les orientations additionnelles sur les outils et méthodologies ont-elles été portées à l'attention des ministères nationaux et/ou des organismes à différents niveaux des collectivités territoriales (Résolutions VIII.1, VIII.2)? {2.1}

C=Partiellement

2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {2.2}

B=Non

2.3 L'inscription ou la gestion de zones humides d'importance internationale (« Sites Ramsar ») a-t-elle amélioré l'utilisation durable de l'eau (par exemple, réduction du drainage, utilisation réduite de pesticides, contrôle de la pollution, etc.) dans votre pays ?

O=Inchangé

2.4 Les Lignes directrices relatives à l'attribution et à la gestion de l'eau en vue de maintenir les fonctions écologiques des zones humides (Résolutions VIII.1 et XII.12) ont-elles été utilisées/appliquées dans les processus de prise de décisions ? {2.3}

C=En partie

#### 2.4 Information supplémentaire

>>> Dans les études d'impacts environnementales et sociales, décret N°539 du 15 juillet 2005 réglementant les études d'impact sur l'environnement:

2.5 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? {2.4}

B=Non

2.6 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? {2.8}

A=Oui

#### 2.6 Information supplémentaire

>>> Pratiques très utilisées par les industries extractives

### Objectif 3

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 7, 10, 15, 16 et 18]

3.1 Votre pays a-t-il instauré des politiques, y compris des mesures d'incitation, des lignes directrices et autres instruments pour encourager le secteur privé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {3.1}

D=Prévu

3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion (a) de Sites Ramsar ou (b) de zones humides en général ? {3.2}

*Please select only one per square.*

a) des Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En partie <input type="checkbox"/> B=No <input type="checkbox"/> A=Oui
---------------------	--

b) des zones humides en général	<input type="checkbox"/> Y=Non pertinent <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=En partie <input type="checkbox"/> B=No <input type="checkbox"/> A=Oui
---------------------------------	--

3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {3.3}

B=Non

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui conduisent à la dégradation ou à la disparition des zones humides ? {3.4}

B=Non

#### Objectif 4

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 6]

4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {4.1}

C=En partie

##### 4.1 Information supplémentaire

>>> Un inventaire sur les espèces piscicoles exotiques envahissantes a été réalisé dans le cadre du développement de l'Atlas des Eaux douces du Gabon.

4.2 Votre pays a-t-il adopté des politiques, stratégies, ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes concernant les zones humides? {4.2}

B=Non

4.3 Votre pays a-t-il réussi à contrôler, grâce à des mesures de gestion, des espèces envahissantes présentant un risque élevé pour les écosystèmes de zones humides ?{4.3}

X=Inconnu

4.4 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée? {4.5}

X=Inconnu

### Section 3 - But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

[Référence : Objectifs de développement durable 6, 11, 13, 14, 15]

#### Objectif 5

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 3 et 5]

5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar ? {5.1}

D=Prévu

##### 5.1 Information supplémentaire

>>> Les KBA (zones clés pour la biodiversité) et le portefeuille (zones prioritaires pour les écosystèmes aquatiques) permettront d'inscrire d'autres sites après évaluation.

5.2 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion ? {5.3}

E=# Sites

>>> 5

5.3 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion, ce plan est-il activement appliqué ? {5.4}

E=# Sites

>>> 4

5.4 Pour combien de Sites Ramsar des mesures de gestion sont-elles appliquées en dehors des plans de gestion officiels ? {5.5}

E=# Sites

>>> 3

5.2 – 5.4 Information supplémentaire

>>> 6 voire 7 des sites Ramsar se superposent ou ont une partie commune avec des Parcs Nationaux. Les plans d'aménagement des ces parcs valent aussi pour ces sites Ramsar

5.5 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (par des plans de gestion officiels, lorsqu'ils existent, ou par d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {5.6}

Si 'Oui', veuillez indiquer le nombre de Sites Ramsar

Si 'En partie', veuillez indiquer le nombre de Sites Ramsar

Si 'Prévu', veuillez indiquer le nombre de Sites Ramsar

D=Prévu

5.5 Information supplémentaire

Veuillez fournir les liens vers les sources ou télécharger ici les documents sources, en indiquant l'outil d'évaluation utilisé (par exemple, Ramsar Site Management Effectiveness Tracking Tool [METT], Résolution XII.15) et la source de l'information.

>>> Dans le cadre du projet de financement pour la permanence (PFP), un processus d'évaluation METT est en cours et sera terminé au premier trimestre 2025.

5.6 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {5.7}

E=# Sites

>>> 5

5.6 Information supplémentaire

>>> Les comités consultatifs de gestion locaux existent pour les sites ayant des plans d'aménagement

Pour combien de Sites Ramsar une description des caractéristiques écologiques a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15)?

E=# Sites

>>> 9

5.7 Information supplémentaire

Par exemple, veuillez donner le nom et le numéro officiel du(des) site(s).

>>> Akanda (1652)

Bas Ogooué (1851)

Ivindo (1852)

Loanga (352)

Wonga-Wongué (351)

Sette Cama (353)

Pongara (1653)

Mbougou Badouma (1853)

Monts Birougou (1654)

La Résolution VI.13 prie les Parties de soumettre au Secrétariat, en priorité, des cartes et des Fiches descriptives Ramsar complètes sur tous les sites inscrits sur la Liste de Ramsar, et de réviser ces données tous les six ans au moins. Si votre pays n'a pas mis à jour ses FDR comme demandé, décrivez les difficultés ayant empêché la mise à jour, en particulier du point de vue des caractéristiques écologiques.

>>> Les FDR des neuf sites ont été mis à jour.

Toutefois, il convient de rappeler que la majorité des sites est sous gestion multi acteurs et donc les informations collectées ne sont pas toujours comparables, pas standardisées ce qui rend l'analyse et l'acquisition complexes. Un protocole d'acquisition des données doit être standardisé sur le plan nationale ou faire des inventaires réguliers et centraliser les données

## Objectif 7

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 3, 4 et 10]

7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l'Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l'homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l'article 3.2 ? {7.1}

A=Oui

### 7.1 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez fournir les liens vers les sources ou télécharger ici les documents sources décrivant les mécanismes établis.

>>> Le décret 539 réglementant les études d'impact sur l'environnement prévoit une étude d'impact préalable à tout projet. Les rapports de ces études sont analysés et validés par l'autorité administrative, facilitant ainsi son information sur les changements possibles induit par l'homme.

7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l'homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l'article 3.2 ? {7.2}

B=Non

## Section 3 - But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15]

## Objectif 8

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 2, 3, 4, 6 et 21]

8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides? {8.1}

D=Prévu

### 8.1 Information supplémentaire

Par ex., si 'En progrès' ou 'Prévu', quand sera-t-il terminé ?

>>> 1. Deux experts nationaux participeront en février 2025 au Module 1 de la formation "Introduction aux inventaires nationaux des zones humides"

2. Formation nationale sur les inventaires des zones humides en Avril 2025

3. Inventaire prévu pour l'exercice du prochain SC (COP15) : 2026 - 2028

8.2 Si votre pays a un inventaire national des zones humides, l'a-t-il mis à jour dans la dernière décennie [2014-2024]? {8.2}

B=Non

8.3 À quelle fréquence l'inventaire national des zones humides est-il mis à jour ?

C=Pas mis à jour

8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles publiques ? {8.4}

D=Prévu

### 8.4 Information supplémentaire

Par exemple, si 'En partie' ou 'Prévu' quand les données/les informations seront-elles publiques ?

>>> Les données seront rendues publiques après l'inventaire sous réserve des conditions contractuelles spécifiques pendant les études.

8.5 Veuillez expliquer comment les données/informations de l'inventaire national des zones humides sont tenues à jour, le cas échéant ? {8.3}

>>> Le processus de mise à jour sera défini (voir Convention) ultérieurement

8.6 D'après les données de l'inventaire national des zones humides, le cas échéant, veuillez fournir un chiffre en kilomètres carrés (km<sup>2</sup>) pour l'étendue totale des zones humides (selon la définition de la

Convention sur les zones humides) pour l'année où les données sont disponibles et fournir l'information ventilée pertinente dans le champ ci-dessous. Cette information servira aussi à faire rapport sur l'ODD 6, cible 6.6, indicateur 6.6.1 dont la Convention de Ramsar est coresponsable. {8.6}

X=Inconnu

## 8.6 Zones humides marines/côtières

	Kilomètres carrés (km <sup>2</sup> )
A -- Eaux marines peu profondes et permanentes	
B -- Lits marins aquatiques subtidiaux	
C -- Récifs coralliens	
D -- Rivages marins rocheux	
E -- Rivages de sable fin, grossier ou de galets	
F -- Eaux d'estuaires	
G -- Vasières, bancs de sable ou de terre salée intertidaux	
Ga -- Récifs à bivalves (mollusques)	
H -- Marais intertidaux	
I -- Zones humides boisées intertidales	
J -- Lagunes côtières saumâtres/salées	
K -- Lagunes côtières d'eau douce	
Zk(a) - Systèmes karstiques et autres systèmes hydrologiques souterrains	

## 8.6 Zones humides artificielles

	Kilomètre carré (km <sup>2</sup> )
1 -- Étangs d'aquaculture	
2 -- Étangs	
3 -- Terres irriguées	
4 -- Terres agricoles saisonnièrement inondée	
5 -- Sites d'exploitation du sel	
6 -- Zones de stockage de l'eau	
7 -- Excavations	
8 -- Sites de traitement des eaux usées	

9 -- Canaux et fossés de drainage, rigoles	
ZK(c)-- Systèmes karstiques et autres systèmes hydrologiques souterrains	

### 8.7 Comment les caractéristiques écologiques des zones humides de votre pays ont-elles changé, globalement, depuis la COP14 ? {8.5}

Les caractéristiques écologiques comprennent les éléments composants, les processus et les avantages/services écosystémiques qui caractérisent la zone humide à un moment donné.

*Please select only one per square.*

a) Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> P=État amélioré <input checked="" type="checkbox"/> O=Pas de changement <input type="checkbox"/> N=État détérioré
b) Toutes les zones humides du pays	<input type="checkbox"/> P=État amélioré <input type="checkbox"/> O=Pas de changement <input type="checkbox"/> N=État détérioré

### 8.8 Information supplémentaire

>>> Inventaire des zones humides du Gabon inexistant. Un inventaire est prévu sur la période 2026 - 2028.

### 8.9 Quels sont vos principaux besoins en matière d'élaboration ou de mise à jour d'un inventaire national des zones humides pour soutenir les rapports au titre de l'indicateur 6.6.1 des ODD qui vise à établir l'état mondial et les tendances des zones humides ? Veuillez sélectionner ci-dessous. {8.7}

	Ou i
a) Accès aux données et normes d'acquisition des données	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Méthodes et approches de délimitation des zones humides	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Classification des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>
d) Normalisation des méthodes d'interprétation des données	<input checked="" type="checkbox"/>
e) Cadre régulateur et structure de gouvernance	<input type="checkbox"/>
f) Ressources	<input checked="" type="checkbox"/>
g) Compétences pertinentes	<input checked="" type="checkbox"/>
h) Collecte et cartographie des données	<input type="checkbox"/>
i) Collaboration	<input checked="" type="checkbox"/>
j) Autres	<input type="checkbox"/>

### 8.9 Information supplémentaire

Par ex., expliquez Autres sous j)

>>> Une formation sur les inventaires zones humides prévue par le Secrétariat et 2 agents de l'administration ont été retenus pour y prendre part.

### 8.10 Veuillez choisir dans la liste ci-dessous les principaux besoins de votre pays en matière d'utilisation

des résultats de l'inventaire national des zones humides pour mettre en œuvre les mandats confiés par la COP, par exemple, la conservation et l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides [Résolutions X.2, XIII.12, XIII.13, XIII.14, XIII.16, XIV.17 et Contributions déterminées au niveau national (CDNN)] pour réaliser le développement durable.

	Ou i
a) Ressources	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Compétences pertinentes	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Systèmes de données et gestion	<input type="checkbox"/>
d) Application de l'information de l'inventaire national des zones humides pour la prise de décisions (climat, biodiversité et planification/établissement de rapports pour chaque secteur)	<input checked="" type="checkbox"/>
e) Cadre régulateur et structure de gouvernance	<input type="checkbox"/>
f) Interprétation et diffusion des données	<input checked="" type="checkbox"/>
g) Collaboration	<input checked="" type="checkbox"/>
h) Autres	<input type="checkbox"/>

#### 8.10 Information supplémentaire

>>> Il est difficile, à l'heure actuelle, d'utiliser les résultats pour la prise de décisions car il n'y a pas d'inventaire national.

### Objectif 9

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière {1.3.}  
[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 9, 10 et 15]

9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {9.1}

D=Prévu

9.2 Depuis la COP14, des amendements ont-ils été apportés à la législation ou aux politiques existantes pour refléter les engagements pris envers la Convention sur les zones humides ? {9.2}

C=En progrès

9.3 Dans les systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau de votre pays les zones humides sont-elles considérées comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {9.3}

A=Oui

#### 9.3 Information supplémentaire

>>> Un projet de décret portant organisation et gestion des bassins versants est en cours de développement

9.4 Une expertise et des outils de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {9.4}

B=Non

9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ? {9.5}

C=En partie

### 9.5 Information supplémentaire

>>> Il existe des lignes directrices dans le plan d'atténuation des changements climatiques.

9.6 Votre pays a-t-il inscrit les actions relatives aux zones humides dans les contributions déterminées au niveau national (CDNN) et autres politiques nationales connexes sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements ?

C=En partie

9.7 Votre pays a-t-il formulé des politiques, plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en soutien à des systèmes agricoles viables ou pour l'entretien de tels systèmes ? {9.6}

C=En partie

### 9.7 Information supplémentaire

>>> Projet de développement de la riziculture (CENAREST + KAFECI)

Consultation en vue de l'élaboration du plan d'aménagement du lac de Poubara

9.8 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant : {9.7}

*Please select only one per square.*

a) les interactions agriculture-zones humides	<input type="checkbox"/> C=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
b) les changements climatiques	<input type="checkbox"/> C=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
c) l'évaluation des services écosystémiques	<input type="checkbox"/> C=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui

### 9.8 Information supplémentaire

>>> Le projet d'appui aux zones humides (PAZH)

9.9 Votre pays s'est-il efforcé de conserver et d'utiliser de manière durable des zones humides urbaines et périurbaines, conformément aux Résolutions XI.11 et XIV.10? {9.8}

C=En partie

9.10 Votre pays s'est-il efforcé de conserver de petites zones humides, conformément aux Résolutions XIII.21 et XIII.15 {9.9}?

C=En partie

### 9.10 Information supplémentaire

>>> Lac Bleu et Lac Noir de Ndendé

## Objectif 10

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 22]

10.1 Votre pays a-t-il une législation nationale, ou l'équivalent, sur les peuples autochtones et les communautés locales, à tous les niveaux pertinents de la gestion des zones humides et/ou de la gestion des sites ?

C1= En partie

### 10.1 Information supplémentaire

>>> 1. Les Comités Consultatifs de Gestion Locale (CCGL) des parcs nationaux sont un cadre.

2. Comité Consultatif des pêcheries aménagées et

3. Le Décret N° 692/PR/MEFEPEPN du 24 Aout 2004 sur les droits d'usage coutumiers

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

Usage coutumiers en matière de forêt - Décret N° 000692/PR/MEFEPEPN du 24/08/2004 fixant les conditions d'exercice des droits d'usage coutumiers en matière de forêt, de faune, de chasse et de pêche

10.2 Si la réponse à la question 10.1 est 'Oui', les principes directeurs pour l'examen des valeurs culturelles des zones humides, y compris des connaissances traditionnelles pour la gestion effective des sites (Résolution VIII.19), ont-ils été utilisés ?

Y=Non pertinent

10.3 Des études de cas sur la participation des peuples autochtones à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont-elles été compilées ? (Résolutions VIII.19 et IX.21) ? {10.1}

B=Non

10.4 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été appliquées ? (Résolution VII. 8) {10.2}

A=Oui

#### 10.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer la législation/les politiques et les actions nationales qui tiennent compte des besoins et de la participation des peuples autochtones et des communautés locales en matière de gestion des zones humides à tous les niveaux pertinents.

- >>> 1. Les Comités Consultatifs de Gestion Locale (CCGL) des parcs nationaux sont un cadre.
- 2. Comité Consultatif des pêcheries aménagées et
- 3. Le Décret N° 692/PR/MEFEPEPN du 24 Aout 2004 sur les droits d'usage coutumiers

10.5 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application a-t-elle été encouragée ? {10.3}

A=Oui

#### 10.5 Information supplémentaire

>>> Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides sont exercés de manière libre conformément à la législation en vigueur mais pas systématiquement documenté.

Le Laboratoire Universitaire des Traditions Orales (LUTO) a fait une atelier qui a fait l'objet d'une publication sur "Les formes traditionnelles de gestion des écosystèmes" en 1998 sous financement de CARPE Gabon.

## Objectif 11

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 11, 12 et 13]

11.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar et autres zones humides a-t-elle été faite ? {11.1}

C1=En partie

#### 11.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer pour combien de Sites Ramsar et leurs noms.

>>> Sur 3 sites

Birougou

Setté-Cama

Bas Ogooué

11.2 Depuis la COP14, des programmes ou projets pour les zones humides contribuant à la sécurité alimentaire et de l'eau et, en conséquence, à l'allègement de la pauvreté, ont-ils été appliqués ? {11.2}

C=En partie

#### 11.2 Information supplémentaire

- >>> 1. Projet de pêche durable développé par TNC et OELO le Bas Ogooué.
- 2. PAZH
- 3. Projet de pêche durable dans le Lac de Poubara (COMILOG)

11.3 Depuis la COP14, des programmes ou projets pour les zones humides contribuant à apporter d'autres avantages en matière de bien-être humain ont-ils été mis en œuvre ?

A=Oui

#### 11.3 Information supplémentaire

>>> La caravane touristique du Ministère du Tourisme qui a mis en avant des sites tel que le Lac Bleu, les Chutes de l'impératrice, le Lac de Souba, etc.

11.4 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {11.3}

A=Oui

#### 11.4 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, le nombre de Sites Ramsar et leurs noms

>>> 6 sites

Akanda

Ivindo

Pongara

Birougou

Bas Ogooué

Setté-Cama

11.5 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et de zones humides en général. {11.4}

A=Oui

#### 11.5 Information supplémentaire

>>> 6 sites

Akanda

Ivindo

Pongara

Birougou

Bas Ogooué

Setté-Cama

## Objectif 12

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 2, 8 et 11].

12.1 Des objectifs nationaux ont-ils été fixés pour la restauration des zones humides ?

D=Prévu

#### 12.1 Information supplémentaire

>>> 1. La SPANB

2. Projet de loi sur les Mangroves

3. Le Code Minier qui prévoit la restauration

12.2 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {12.1}

C=En partie

#### 12.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez fournir une liste des sites en précisant les types de zones humides

>>> Tous les sites d'exploitation des industries extractives (orpaillage semi-industriel, mine, pétrole)

12.3 Depuis la COP14, des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été appliqués ? {12.2}

C=En partie

12.3 Le cas échéant, fournir des informations sur l'étendue (en kilomètres carrés) des zones humides et les types de zones humides restaurés depuis la dernière COP

	Restauration prévue en m2 ou km2	Total en train d'être restauré	Total restauré
Marines/Côtières	170 000 m <sup>2</sup>	170 000 m <sup>2</sup>	0
Contininentales	31 km	5 km	5 km
Artificielles			

### 12.3 Information supplémentaire

Expliquez/précisez les données/statistiques présentées dans le tableau ci-dessus

>>> A remplir (attente documents DGEA : Moulili (COMILOG), Bakoudou (ManaGem), EIE, etc.

Ces données ne concernent que certains sites, mais plusieurs autres existent et feront l'objet d'une compilation plus large, dont les données seront consignées dans un prochain rapport.

12.4 Les Lignes directrices sur une action mondiale pour les tourbières (Résolution VIII.1) et la Résolution XII.11, Les tourbières, les changements climatiques et l'utilisation rationnelle : implications pour la Convention de Ramsar ont-elles été appliquées ? {12.3}

B=Non

### Objectif 13

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 10 et 14].

13.1 Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la durabilité des zones humides lorsqu'elles sont affectées par des secteurs clés, notamment

*Please select only one per square.*

a) Énergie	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
b) Mines	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
c) Agriculture	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
d) Tourisme	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
e) Développement urbain	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
f) Infrastructure	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
g) Industrie	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
h) Foresterie	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
i) Aquaculture	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
j) Pêche	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui

### 13.1 Information supplémentaire

>>> 1. Dans les plans d'aménagement et les plans de gestion issus des études d'impact environnemental et social.

2. Certaines normes et conventions sectorielles (ex. : FCS, RSPO, SP6 de la Banque Mondiale) imposent aussi la considération des mesures spécifiques aux zones humides pour tout projet.

13.2 Des pratiques d'évaluation stratégique de l'environnement ont-elles été appliquées dans la révision des politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {13.1}

C=En partie

### 13.2 Information supplémentaire

>>> Pour le secteur énergie, la Direction Générale de l'Energie (DGE) a développé une planification stratégique pour le développement durable des énergies hydroélectrique et solaire:

13.3 Dans votre pays, est-il juridiquement obligatoire de réaliser des Évaluations d'impact sur l'environnement pour les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) dans des secteurs clés (tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture) qui pourraient toucher les zones humides ? {13.2}

A=Oui

### 13.3 Information supplémentaire

>>> Encadré par la Loi 007/2014 du 1 Aout 2014 relative à protection de l'environnement en République gabonaise et au de décret 00539/PR/MEFEPEPN du 15/07/2005 règlementant les études d'impact environnemental et social.

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

Modalités de prise en charge des dépenses - Arrêté N° 539/PM/MAE du 09/09/2024 fixant les modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement du Programme de Développement Intégré de la Zone des Trois Frontières Gabon, Cameroun et Guinée-Equatoriale par la contribution financière de l'Etat

## Section 3 - But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Dans leur réponse à chacune de ces questions, les Parties contractantes sont encouragées à fournir des liens, des références/ à télécharger si possible des documents et pertinents.

[Référence : Objectifs de développement durable 1, 2, 6, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17]

## Objectif 15

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention.

15.1 Votre pays a-t-il participé à la conception et à la mise en oeuvre d'une Initiative régionale Ramsar ? {15.1}

A=Oui

### 15.1 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez faire la liste des Initiatives régionales Ramsar auxquelles votre pays participe activement

>>> Le Gabon est Etat membre fondateur de l'IRR International Mangrove Center dont le texte fondateur (traité) a été signé le 6 novembre 2024 en Chine.

15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à la conception d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) ? {15.2}

B=Non

## Objectif 16

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 21]

Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont-ils) été établi(s) ? {16.1}

Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous

*Please select only one per square.*

--	--

a) au niveau national	<input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
b) au niveau infranational	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En progrès <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
c) au niveau du bassin versant	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En progrès <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
d) au niveau local/du site	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui

### 16.1 Information supplémentaire

Si vous avez noté 'Oui' ou 'En progrès' face à l'une des catégories ci-dessus ou à toutes  
 >>> Voir le Programme de OELO

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[PlanStrategiqueFinal \(1\).pdf](#)

### 16.2 Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) axés sur les zones humides ont été établis ? {16.2}

a) dans les Sites Ramsar

E=# centres

>>> 2

b) dans d'autres zones humides

E=# centres

>>> 1

### 16.2 Information supplémentaire

>>> 1. Case d'ecoute environnementale (OELO, SR Bas Ogooué)

2. Centre d'education environnementale (Smithsonian, SR Setté Cama)

3. Dispositif d'Ecole de terrain tropicale (Ecotrop) littoral et mangroves (11 universités, ONG et institutions publiques) en place depuis 2017 à l'intérieur et autour du site Ramsar du Parc d'Akanda.

### 16.3 La Partie contractante {16.3}

*Please select only one per square.*

a) veille-t-elle à la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En partie <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ?	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> C=En partie <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui

### 16.3 Information supplémentaire

>>> 1. Dans les plans d'aménagement des pêcheries cotières et continentales

2. Les consultations publiques des EIE permettent la participation des acteurs au processus de decision dans la gestion des zones humides impacte par le projet

3. Prise en compte des CCGL dans les plan des gestion

4. Le comité consultatif dans les plans d'aménagement

### 16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides opérationnel ? {16.4}

C=En partie

#### 16.4 Information supplémentaire

>>> Arrêté N° 271/MFEPRN/SG/DGEPN créant le comité National de mise en oeuvre de la convention Ramsar, mais pas Opérationnel.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[GAB\\_RE\\_WE\\_271\\_20150722.pdf](#) - Comité National de mise en oeuvre de la convention Ramsar

#### 16.5 Avez-vous un organe intersectoriel opérationnel équivalant à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ? {16.5}

A=Oui

#### 16.5 Information supplémentaire

>>> La plupart des accords multilatéraux au Gabon disposent d'un Comité intersectoriel mais très peu sont opérationnels

#### 16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (outre le comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de la Convention et d'autres informations, entre l'Autorité administrative et : [16.6]

*Please select only one per square.*

a) les administrateurs de Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=En partie <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
b) d'autres correspondant nationaux d'AME	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=En partie <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui
c) d'autres ministères, départements et services	<input type="checkbox"/> D=Prévu <input checked="" type="checkbox"/> C=En partie <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> A=Oui

#### 16.6 Information supplémentaire

>>> Pas de plan de communication spécifique, mais existence du décret 132/PR du 29 avril 2014 déterminant la tutelle s'exerçant sur l'Agence National de Parcs Nationaux (ANPN)

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[DOC-20240131-WA0033\\_241207\\_095829.pdf](#) - décret 132/PR du 29 avril 2014 déterminant la tutelle s'exerçant sur l'Agence National de Parcs Nationaux (ANPN)

#### 16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur la Convention sur les zones humides, sous l'égide du gouvernement ou d'ONG, ont-elles été organisées par votre pays depuis la COP14 ? {16.7}

A=Oui

#### 16.7 Information supplémentaire

>>> La JMZH a été organisée avec succès en 2023 et 2024 en collaboration avec COMILOG, TNC, DGPA, OELO, PLURMEA, Keva Initiative, Les Amis de la Lowé, etc.  
L'édition 2025 est en preparation

#### 16.8 Des campagnes, programmes et projets ont-ils eu lieu dans votre pays pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour les êtres humains et les espèces sauvages durant la Journée mondiale des zones humides, depuis la COP14 ? {16.8}

A=Oui

#### 16.8 Information supplémentaire

>>> Pour l'ensemble des JMZH, essentiellement des campagnes de communication ont été organisées aussi bien à la capitale qu'à l'intérieur du pays.  
La journée mondiale des poissons migrateurs a aussi été organisée depuis la COP14.

#### 16.9 Des informations sur les zones humides et/ou les Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (par exemple, dans des publications ou sur un site Web) ? {18.5}

A=Oui

## 16.9 Information supplémentaire

>>> Livres publiés :

- Livre le Delta de l'Ogooué ;
- Les zones clés pour la biodiversité du Gabon (KBAs)
- Fiches Descriptives Ramsar mise à jour en 2024 et soumises
- Publications scientifiques (Akanda et Bas Ogooué)

## Objectif 17

Des ressources financières et autres, issues de toutes les sources, sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du quatrième Plan stratégique de la Convention 2016-2024.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 19]

17.1 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement (« pays donateurs »)] Depuis la COP14, L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {17.3}

B=Non

17.2 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement (« pays donateurs »)] Des mesures de sauvegarde et des évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {17.4}

B=Non

17.3 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement] Depuis la COP14, votre pays a-t-il reçu un appui financier spécifiquement pour la conservation et la gestion des zones humides nationales ? {17.5}

*Please select only one per square.*

a) d'organismes d'aide au développement d'autres pays ?	<input type="checkbox"/> Z=Non applicable <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui
b) d'organismes d'aide au développement non nationaux ou multilatéraux ?	<input type="checkbox"/> Z=Non applicable <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> A=Oui

## 17.3 Information supplémentaire

Par exemple, de quels pays ou organismes ?

>>> - CAFI

- GEF 7 : transformer la gouvernance des paysages forestiers du corridor Bas Ogooué et Basse Nyanga

17.4 Un appui financier du budget national a-t-il été fourni par votre pays pour faciliter l'application de la Convention sur les zones humides ? {17.6}

B=Non

## Objectif 18

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux.

18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {18.1}

B=Non

18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l'ONU et d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ? {18.2}

C=En partie

18.3 Depuis la COP14, Votre pays a-t-il reçu une aide d'un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies ou d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux pour appliquer la Convention sur les zones humides ? {18.3}

a) PNUE	<input type="checkbox"/>
---------	--------------------------

b) FAO	<input type="checkbox"/>
c) CEE-ONU	<input type="checkbox"/>
d) CCNUCC	<input type="checkbox"/>
e) Fonds pour l'environnement mondial	<input checked="" type="checkbox"/>
f) PNUD	<input checked="" type="checkbox"/>
g) UNESCO	<input type="checkbox"/>
h) Organisation mondiale de la santé	<input checked="" type="checkbox"/>
i) Organisation météorologique mondiale	<input type="checkbox"/>
j) OIBT	<input type="checkbox"/>
k) OIP de la Convention	<input type="checkbox"/>

### 18.3 Information supplémentaire

Par exemple, décrire l'appui et indiquer le montant du financement.

>>> Atelier sur le lien entre "la Santé des écosystèmes aquatiques et la santé humaines"

18.4 Votre pays a-t-il établi un(des) réseau(x) international(aux), tels que des accords de jumelage, pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {18.4}

D=Prévu

### 18.4 Information supplémentaire

>>> Dans le cadre de l'IMC, il y a des jumelage à prévoir pour les parcs abritant les mangroves

18.5 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {18.6}

A=Oui

### 18.5 Information supplémentaire

>>> ETUDE PORTANT CREATION D'UN ORGANISME DE BASSINS TRANSFRONTALIERS (OGOOUE, NTEM, NYANGA, ET KOMO) ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

Etat des lieux multisectoriels des ressources en eau et ressources connexes des bassins versants concernés, état de la gouvernance, et de l'environnement socio-économique

18.6 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {18.7}

C=En partie

### 18.6 Information supplémentaire

>>> 1. Des accords tels que l'accord de coopération entre les gouvernements de la République du Congo et de la République Gabonaise relatif à la mise en place du parc transfrontalier Conkouati - Mayumba au Sud et l'accord de coopération entre les gouvernements de la République du Cameroun, La République du Congo, la République Gabonaise relatif à la mise en place de la tri-nationale Dja-Odzala-Minkebe, Tridom au Nord-Est existent.

2. Décret N° 37/PR/MAE du 3 avril 2023 portant création, organisation, attribution et fonctionnement du Programme de développement intégré de la zone des trois frontières Gabon, Cameroun et Guinée Equatoriale et Arrêté N°539/PM/MAE du 09 Septembre 2024 fixant les modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement du Programme de développement intégré de la zone des trois frontières Gabon, Cameroun et Guinée Equatoriale par la contribution financière de l'Etat

3. Décret N°082/PR/MISPID du 8 avril 2010 portant réorganisation de la commission nationale des frontières

Vous avez joint les liens/URL suivants à cette réponse.

Réorganisation de la Commission Nationale des Frontières - Décret N° 082/PR/MISPID du 07/04/2010 portant réorganisation de la Commission Nationale des Frontières

Modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement - Arrêté N° 539/PM/MAE du 09/09/2024 fixant les modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement du Programme de Développement Intégré de la Zone des Trois Frontières Gabon, Cameroun et Guinée-Equatoriale par la contribution financière de l'Etat

Attributions, organisation et fonctionnement du Programme de Développement Intégré - Décret N° 0037/PR/MAE du

18.7 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {18.8}

A=Oui

#### 18.7 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer quels réseaux régionaux ou initiatives régionales

>>> - Accord sur la conservation des Oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)

### **Objectif 19**

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

[Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 20]

19.1 Depuis la COP14, votre pays a-t-il réalisé une évaluation des besoins nationaux en vue de la planification du renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention ? {19.1}

C=En partie

#### 19.1 Information supplémentaire

>>> Des ateliers techniques ont été organisés mais n'ont pas fait l'objet d'une validation nationale

19.2 Votre pays ou votre institution appliquent-ils des stratégies de développement des capacités ou des mesures pour le Plan stratégique de la Convention ?

D=Prévu

#### 19.2 Information supplémentaire

>>> - Dans le cadre de l'élaboration de la SPANB (  
- Stratégie nationale des zones humides (2025)

19.3 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes pédagogiques officiels ? (Résolution XIV.11) ? {19.2}

A=Oui

#### 19.3 Information supplémentaire

>>> Ecole nationale des Eaux et Forêts (ENEF)

Université Omar Bongo (UOB)

Ecole Supérieure de la Mer (ESM)

Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM)

Institut de Management et des Sciences Appliquées (IMSA)

19.4 Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP14 ? {19.3}

a) dans les Sites Ramsar

Y=Non pertinent

b) dans d'autres zones humides

Y=Non pertinent

19.5 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {19.4}

A=Oui

## **Section 4 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes ayant établi des objectifs nationaux de fournir des informations à ce sujet**

### **But 1**

#### **Objectif 1: Avantages des zones humides**

Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 14]

Objectif 1: Avantages des zones humides - Priorité

A=Élevé

Objectif 1: Avantages des zones humides - Ressources

C=Limitées

## **Objectif 2: Utilisation de l'eau**

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cible 7 et à l'objectif de développement durable 6, indicateur 6.3.1]

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Priorité

A=Élevé

## **But 2**

### **Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar**

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. [Référence au Cadre mondial de la biodiversité, cibles 1, 3 et 5]

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Priorité

A=Élevé

